

PRESIDENTE

- DIAPO 1 -

L'audience solennelle est ouverte, vous pouvez vous asseoir.

Monsieur le préfet,
Monsieur le premier président, Monsieur le procureur général,
Monsieur le député, Madame la sénatrice,
Monsieur le président du conseil départemental,
Monsieur le 1er adjoint au maire de Tarbes,
Mesdames et Monsieur les présidentes et procureur de la République des
tribunaux judiciaires du ressort,
Madame la sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre,
Monsieur le Bâtonnier, Mesdames et Messieurs les avocats,
Mesdames et Messieurs les représentants des services extérieurs de l'État, des
collectivités territoriales, des institutions civiles, militaires et religieuses,
Mesdames et Messieurs les représentants des professions judiciaires et des
associations,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du tribunal judiciaire de Tarbes je vous remercie chaleureusement de votre présence fidèle, qui vient réchauffer un peu notre atmosphère hivernale. Je m'inquiétais l'an dernier de devoir un jour vous accueillir dans le froid si les coupures d'électricité dont nous étions menacés venaient à se produire, mais c'est finalement la simple défaillance de notre système de chauffage qui s'en est chargé. Je vous prie de bien vouloir nous en excuser, nous tâcherons en conséquence de ne pas étirer inutilement nos discours.

En cette nouvelle année judiciaire, nous vous devons de rendre compte de l'activité du tribunal pour l'année 2023, ce sera également l'occasion de vous présenter les magistrats nouvellement arrivés au tribunal judiciaire de Tarbes entre septembre 2023 et janvier 2024.

Avant de donner la parole à Mme la procureure de la République, qui ouvre traditionnellement le bal, je vous indique que le QR code qui a été mis à votre disposition vous permettra de visualiser les principaux éléments chiffrés de notre activité judiciaire dans un format plus adapté à notre époque que feu notre traditionnel dépliant.

Madame la procureure, vous avez la parole pour vos réquisitions.

PROCUREURE

Discours PR

Je vous remercie Mme la procureure.

A mon tour de dresser le tableau de l'année écoulée qui, pour ne pas avoir traversé de nouvelle pandémie, si l'on excepte la malheureuse cohorte des mangeurs d'huîtres imprudents du nouvel an, n'en a pas pour autant été un long fleuve tranquille pour le tribunal.

Tout avait d'ailleurs mal commencé pour la juridiction en janvier 2023 en raison du départ non remplacé de 2 magistrats, portant la vacance des postes à 3 magistrats, soit 20% de notre effectif, situation heureusement amortie par l'affectation d'un magistrat placé. La fin de l'année fût plus réussie avec l'arrivée de renforts qui ont renouvelé un tiers de notre effectif entre septembre 2023 et janvier 2024, et que nous allons vous présenter aujourd'hui. La juridiction a aussi accueilli 12 nouveaux greffiers et fonctionnaires, une nouvelle juriste assistante et une assistante de justice.

Permettez-moi de vous présenter les hauts et les bas de cette année 2023 sous la forme d'un inventaire, que je vous promets d'être non exhaustif :

Les résistants :

Ce sont les services qui sont parvenu à tenir la barre dans la tempête :

- *Le service des affaires familiales* : en raison des vacances de postes subies par la juridiction au cours des 8 premiers mois de l'année, nous avons été contraints de diminuer le nombre des audiences du JAF, de bien mauvaise grâce car il s'agit d'un service soumis à une forte pression et dont l'allongement des délais peut avoir des conséquences délétères pour les familles. Mais si notre stock d'affaire a sans surprise augmenté, passant de 661 dossiers à 743, cette situation reste plutôt maîtrisée au regard de nos capacités de jugement puisqu'à ce jour le délai entre le dépôt d'une requête et la première audience devant le juge est d'environ 4 mois. C'est aussi une équipe de magistrates totalement renouvelée qui reprend la barre, avec Claire DEGERT - **DIAPO 2** -, désormais vice-présidente, une figure bien connue de cette juridiction pour avoir conduit de main de maître le cabinet de juge d'instruction ces 5 dernières années. Elle se trouve actuellement à l'ENM pour effectuer sa transformation en juge aux affaires familiales. Mme DEGERT aime

les audiences vivantes, elle devrait être servie, et n'aime pas la mauvaise foi, elle devrait être également servie... Elle sera accompagnée par Mme Béatrice BIOUX - **DIAPO 3** -, en audience ce matin et représentée pour l'occasion par son plus fidèle soutien, vice-présidente nommée à Tarbes en septembre dernier après une carrière d'avocate et une première expérience dans la magistrature en qualité de substitut du procureur au TJ de Pau. Une ancienne parquetière et une ancienne juge d'instruction aux commandes des affaires familiales, il pourrait y avoir un léger changement d'ambiance en 2024 dans ce service.

- *Le service des tutelles majeurs* : sans juge des tutelles de janvier à août 2023, le tribunal a fonctionné grâce au système D en affectant pas moins de 3 magistrats en charge d'autres services au suivi des 4000 dossiers de tutelles de la juridiction. Je les en remercie ainsi que le greffe des tutelles qui a nécessairement souffert de cette désorganisation. Mais heureusement, d'une part Alain DELON ne réside pas dans les Hautes-Pyrénées, et d'autre part sont arrivées en renfort dès le mois de septembre deux magistrats en charge des contentieux de la protection : Mme Héloïse ESTADIEU, vice-présidente, qui a déjà une solide expérience de juge placée à Amiens, de juge d'application des peines à Angoulême et de juge des enfants à Pau. Elle hérite d'un service particulièrement éclectique puisqu'elle aura notamment en charge, outre la coordination du service et une partie des tutelles majeurs, le contentieux civil de l'exécution et le pôle social. Mme Céline LOUISON - **DIAPO 4** -, juge, qui est en audience ce matin et nous a également confié pour la représenter la photographie de l'un de ses proches qui illustre son goût pour la bonne compagnie et les promenades en forêts. Elle n'aime pas en revanche les grosses chaleurs, ce qui tombe plutôt bien en ce moment. Mme LOUISON prend à Tarbes des fonctions qu'elle connaît pour les avoir déjà exercées en premier poste à sa sortie de l'ENM au TJ de St-Gaudens. Déjà, le service des tutelles a retrouvé le cours de son activité normale avec des délais efficaces. Si Alain DELON souhaite déménager dans les Hautes-Pyrénées plutôt qu'en Suisse, nous sommes prêts.

- *Le pôle social* où M. Philippe BALLU, magistrat honoraire, et Mme Magali NAVARRET, greffière, se sont retrouvés seuls à la barre jusqu'au mois d'octobre 2023, après le départ de M. Richard BOMETON : en 2023, 176 jugements ont été rendus, pour 197 en 2022, avec un stock maintenu sous la barre des 300 dossiers. L'arrivée d'une nouvelle équipe en renfort depuis octobre 2023 avec Mme ESTADIEU, et Mme Cloé CHAN-PENG, - **DIAPO 5** - notre nouvelle juriste assistante, permettra sans doute de retrouver une mer plus calme en 2024.

En état d'alerte :

En surchauffe, certains services de la juridiction traversent un passage difficile et devront mobiliser dès que cela sera possible, nous y travaillons, des moyens supplémentaires.

- *La 1ère chambre civile*, objet de toutes nos inquiétudes en ce début d'année 2024, car après avoir subi des suppressions d'audiences liées au sous-effectif général de la juridiction au premier semestre 2023, elle doit composer actuellement avec l'empêchement de l'un de ses 2 magistrats titulaires, ce qui ne manquera pas d'obérer durablement sa situation si nous ne parvenons pas à retrouver meilleure fortune. J'aurais préféré évoquer avec vous la perspective de la mise en place des audiences de règlement amiable, ou celle de la réduction de moitié des délais en matière civile portée par notre ministre de la justice. Mais notre prochain combat sera plutôt celui de trouver les moyens de ne pas les multiplier par deux, nous repoussant une fois de plus dans ce rôle ingrat consistant à tenter de colmater les voies d'eau alors que nous aimerions tant nous occuper de la voile du bateau.

- *Le cabinet d'instruction*, qui s'enfonce au fur et à mesure de l'ouverture des procédures criminelles dont il est de nouveau saisi depuis 2022 et malgré la solide énergie du magistrat instructeur, affichant un stock à ce jour de 143 dossiers, ce qui représente selon le référentiel de l'association des magistrats instructeurs le quota de 2 cabinets d'instruction complets. Au titre des heureux évènements de l'année 2024 (ou 2025) nous espérons peut-être, grâce au soutien de la cour d'appel, pouvoir vous annoncer la naissance (ou plutôt le retour) de notre second cabinet d'instruction. D'ici là nous accueillons à la fin de ce mois notre nouvelle vice-présidente en charge de l'instruction, Mme Jennifer ROUSSIE - **DIAPO 6** -, nommée à Tarbes après deux premiers postes en qualité de substitut à Bastia et de juge des enfants à Nouméa. Actuellement en formation à l'ENM, Mme ROUSSIE déteste avoir froid, ce qui tombe assez mal, mais apprécie le vin et le chocolat, ce qui nous permettra peut-être de compenser le choc thermique du retour d'outre-mer.

- *Le tribunal correctionnel* enfin, embouteillé par les procédures d'urgence liées notamment à la lutte contre les violences conjugales, et plus généralement par l'augmentation de l'activité pénale pour laquelle le recours aux alternatives aux poursuites ne suffit pas à maîtriser l'afflux des procédures. Sans revenir sur le constat et les chiffres déjà évoqués par Mme la procureure, vous comprendrez que cette suractivité, qui excède les capacités actuelles de jugement de la juridiction ainsi que les capacités de la maison d'arrêt de Tarbes, est source de tensions et de difficultés multiples (allongement des délais de jugement, audiences tardives, renvois d'office de certains dossiers, surpopulation carcérale, etc.). Nous sommes dans ce domaine soumis à d'importantes contraintes, mais nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation, aussi comme Mme la procureure j'appelle de mes

vœux un renfort à terme des capacités de notre juridiction, qui a tout de même, saluons-le, commencé au siège avec l'arrivée de M. Dominique BOIRON - **DIAPO 7** -, ex-substitut général du parquet de la cour d'appel de Pau venu découvrir dans son fief tarbais, il n'est jamais trop tard, les délices de la magistrature assise en qualité de magistrat à titre temporaire. Nous l'accueillons avec grand plaisir et lui souhaitons une longue carrière au siège. En outre, le tribunal correctionnel est désormais épaulé par notre nouvelle assistante de justice, Mme Juliette OBLIN - **DIAPO 8** - qui a déjà fait la preuve de ses qualités rédactionnelles.

Je n'ignore pas que l'embolie de certains de nos services et les remaniements incessants dont ils sont l'objet sont source de difficultés et d'incompréhension de la part des justiciables et de nos partenaires de justice, au premier rang desquels les avocats.

Ces tensions, marqueurs de l'évolution des relations entre nos professions, qui irriguent l'ensemble du territoire national, ont donné lieu à la création d'un conseil consultatif conjoint de déontologie de la relation magistrat-avocat qui a proposé l'organisation d'une journée nationale pour laquelle nous avons proposé au Bâtonnier avec Mme la procureure de nous retrouver le 21 mars prochain. Plus près de notre quotidien, nous avons également choisi ensemble de nous réunir à un rythme bimestriel autour d'un comité de gestion élargi afin de nourrir une réflexion commune sur les stratégies d'amélioration de nos modes de travail.

Sans faire le tour exhaustif des services, certains ayant rencontré moins de vicissitudes, mais sans pour autant avoir fait preuve de moins de mérite, bien au contraire, laissez-moi encore vous dire que des changements ont eu lieu au service de l'application des peines suite au départ de Mme Marie-Gabrielle VICHE pour le TJ de Pau, qui sera provisoirement remplacée jusqu'en septembre par Mme Stéphanie PERCHAUD, juge placée, ainsi qu'au TPE suite au départ de Mme Laurence BAYLAUCQ pour la cour d'appel de Pau, remplacée en octobre 2023 par Mme Madeleine DUPERRIER - **DIAPO 9** -, nommée juge des enfants après un premier poste de juge d'application des peines à Saint Quentin à la sortie de l'ENM.

S'agissant des arrivées au greffe du TJ de Tarbes en 2023, nous avons eu le plaisir d'accueillir 1 directrice de greffe :

Mme Morgane AUDUBERT, directrice des services de greffe judiciaire, cheffe du service civil,

7 greffières et greffier :

Mme Marie LORAND, affectée au TPE

Mme Audrey LELAIN, au service de l'exécution des peines

M. Frédéric CAMBOURS, au SAUJ

Mme Julie HOURNE-RAUBET au service de la nationalité et au JAF

Mme Mathilde PEYRAMAURE, au service du JLD
Mme Romane MAURICE, au bureau d'ordre pénal
Mme Camille JACQUELET, au service correctionnel
2 adjointes administratives :
Mme Christine BOUYSSSET, au bureau d'aide juridictionnelle
Mme Maureen LAURET, au service des ordonnances pénales
2 secrétaires administratifs :
M. Laurent CARASSOU, aux frais de justice
Mme Emmanuelle CIAMPORCIERO, au secrétariat commun du TPE

Si cela peut vous paraître impressionnant, sachez tout de même que du fait des départs concomitants, l'effectif des services du greffe est encore incomplet, et nous attendons l'arrivée au mois de mars prochain de 2 greffiers, d'un adjoint administratif et d'un adjoint technique dont le renfort sera précieux.

Et pour finir sur une note plus positive, je souhaite enfin vous présenter :

Les pépites de l'année 2023,

qui a vu éclore des événements dont ses acteurs peuvent légitimement s'enorgueillir :

- La sortie (très attendue) - **DIAPO 10** - du documentaire réalisé par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Hautes-Pyrénées sur les victimes de violences conjugales. Intitulé « Peur bleue : anatomie des violences conjugales et du parcours de sortie », il est disponible sur youtube et rencontre déjà un succès mérité tant il touche à fois au cœur et à la raison grâce, notamment, à la confiance qui nous a été faite par les 5 femmes formidables qui ont accepté de témoigner. Merci à tous ceux qui ont porté ce projet, en particulier à Véronique HETIER, Yannick CHAUMEIL et à M. le député Benoît MOURNET grâce auquel le film devrait être projeté à l'assemblée nationale au mois de mars prochain.

- L'ouverture du palais de justice aux journées du patrimoine - **DIAPO 11** - pour la première fois, a rencontré le succès. Nous remercions chaleureusement ceux qui ont donné de leur temps et de leur savoir pour partager avec le public les arcanes de notre justice tarbaise et nous vous donnons rendez-vous en septembre 2024, avis à tous ceux qui veulent venir tester les geôles du palais de justice sans pour autant avoir à subir les foudres du tribunal correctionnel.

- La Nuit du Droit, également une nouveauté pour la juridiction, au cours de laquelle a été diffusée la première du film Peur bleue, suivi d'un débat.

- La Journée Défense et Citoyenneté, - **DIAPO 12** - organisée au sein de la juridiction par le centre du service national et de la jeunesse de Pau, qui a réuni une cinquantaine de jeunes du département, provoquant au passage une montée d'angoisse chez l'un des prévenus jugé ce jour-là pour une fausse alerte à la bombe dans un lycée et qui a cru à tort qu'il était attendu de pied ferme par une cinquantaine d'élèves de l'établissement en question.

Je forme le vœux que 2024 nous réserve son lot de pépites, même si cette année sera d'abord celle du départ de notre bien-aimé directeur de greffe, M. HUSTET-GRANGE, qui prendra sa retraite le mois prochain. Bien qu'il soit d'usage en audience solennelle de ne tresser des louanges au partant qu'après son départ, permettez-moi une petit entorse à ce règlement pour vous dire seulement le plaisir que j'ai eu à travailler avec vous, de la cour d'appel de Pau au tribunal judiciaire de Tarbes, et du regret, assez partagé je crois, de vous voir partir sans même avoir pu couper le ruban de l'inauguration du nouveau palais rénové, car en 2024 nous sommes à peu près sûr de fêter cet heureux événement : la fin des travaux !

Mme la procureure de la République, avez-vous d'autres réquisitions ?

Je n'ai pas d'autres réquisitions Mme la présidente.

Il ne me reste ainsi que l'agréable tâche de vous convier au buffet qui a été dressé à votre intention dans la salle des pas perdus, dans sa version encore en travaux... L'audience solennelle du tribunal judiciaire de Tarbes est levée.

- **DIAPO 13** -